

à nous retourner avant le 19 JANVIER 2018

**DEMANDE D'EMPLOI OU DE MUTATION
 DANS UNE AUTRE ACADEMIE**

DOSSIER N°2018-80-

CODIFICATION :

◆ **IDENTITE DU DEMANDEUR**

NOM : Prénom :
 Nom de jeune fille : Date de naissance :
 Situation familiale : Nombre d'enfants :
 Adresse :
 Code postal : VILLE :
 Téléphone fixe : Téléphone portable :
 Adresse électronique :

◆ **SITUATION ADMINISTRATIVE**

Discipline de contrat : Option :
 Autres disciplines pouvant être enseignées :
 Contrat définitif depuis le : Contrat provisoire depuis le :
 Autre situation (Réintégration - Disponibilité - Congé) depuis le :
 Echelle de rémunération : Echelon :

Ancienneté de service d'enseignement, de direction ou de formation dans l'Enseignement privé sous contrat et dans l'Enseignement public au 1^{er} septembre 2018 (Article 5.5.2)

ETABLISSEMENT PRINCIPAL : NOM : VILLE :	AUTRE ETABLISSEMENT (Complément horaire) : NOM : VILLE :
--	---

◆ **DESCRIPTION DU SERVICE**

Spécialités enseignées - Etablissement	Collège	L.P	L.E.G.	L.T.	Post-Bac	TOTAL

◆ **MOTIFS DE LA DEMANDE**

<input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoint	<input type="checkbox"/> Raisons médicales	<input type="checkbox"/> Vie religieuse
<input type="checkbox"/> Réintégration	<input type="checkbox"/> Lauréat du CAER en année probatoire	<input type="checkbox"/> Autre :
<input type="checkbox"/> Lauréat du CAFEP en période probatoire	<input type="checkbox"/> Lauréat d'un recrutement réservé en période probatoire

◆ **VCEUX**

Je souhaite une mutation :

dans les académies suivantes, par ordre de priorité :

Ordre	ACADEMIE	Tous dpts	Département 1	Département 2	Département 3	Département 4
1						
2						
3						
4						

à temps complet à temps incomplet partiel autorisé Nombre d'heures souhaité :

Autres précisions :

A : Signature du maître :

Le :

Reçu et remis copie à l'enseignant le : Signature du ou des chef(s) d'établissement :

Dossier reçu à la CAE de l'Académie d'Amiens le : Signature du Président de la CAE
 Dossier transmis par la CAE de l'Académie d'Amiens le :



À l'attention :

- Des maîtres contractuels définitifs.
- Des maîtres contractuels provisoires en période probatoire :
 - lauréats du CAFEP.
 - lauréats du CAER.
 - lauréats d'un recrutement réservé.

Candidats à une mutation, à une réintégration ou à une première affectation dans une autre Académie.

Tout dépôt d'une demande de mutation, pour les contractuels définitifs, a pour conséquence la déclaration comme « susceptible d'être vacant » du service que vous occupez en 2017-2018, au moment où votre chef d'établissement établira ses prévisions de structures pour 2018-2019.

TRES IMPORTANT : VOUS DEVEZ CONSTITUER AUTANT DE DOSSIERS QUE D'ACADEMIES DEMANDEES

1 - CONSTITUTION DU DOSSIER

Vous souhaitez demander une mutation dans une autre académie que l'Académie d'Amiens :

Vous remplissez la présente fiche établie par la Commission Académique de l'Emploi (CAE) de l'Académie d'Amiens.

Vous y joignez (pour chaque dossier) :

- => - Une lettre circonstanciée qui explique le bien-fondé de votre demande.
- Copie du dernier avenant de votre contrat.
- Justificatif de domicile.
- Une enveloppe timbrée au tarif normal à votre adresse.
- Un timbre au tarif d'une lettre ordinaire, sans valeur faciale.

Mutation pour impératifs familiaux :

Rapprochement familial

- maître marié avant le 31 décembre 2017.
- maître lié par PACS avant le 31 décembre 2017.
- maître ayant eu un enfant né et reconnu par les deux parents avant le 31 décembre 2017.

Dans tous les cas, le conjoint doit exercer une activité professionnelle ou être inscrit à Pôle Emploi. Les contrats d'apprentissage sont assimilés à une activité professionnelle.

- => - Photocopie du livret de famille.
- Attestation PACS + Avis d'imposition commune ou engagement de s'y soumettre.
- Extrait de naissance de l'enfant.
- Attestation employeur ou Pôle Emploi.

Handicap ou maladie grave et invalidante de l'enseignant, du conjoint, d'un enfant ou d'un adolescent

- => - Justificatif du handicap.
- Attestation COTOREP - Invalidité - incapacité permanente de travailler - Allocation Adulte Handicapé.

Tout justificatif dont au moins une attestation délivrée par un médecin agréé attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ou malade.

La CAE se réserve le droit de consulter le médecin Conseiller Technique auprès de Monsieur le Recteur.

Résidence de l'Enfant

- Garde alternée par jugement.
- Droit de visite et d'hébergement.
- ☞ Décision de justice intervenue avant le 31 décembre 2017.

Pour les maîtres ayant à charge un enfant de 20 ans au 31 décembre 2017 si la demande est motivée et justifiée par amélioration des conditions de vie de l'enfant.

Les documents joints à votre dossier doivent être des originaux ou des copies certifiées conformes par vous-même.
Le non-respect de ces règles ou l'envoi d'un dossier incomplet ou tardif entraînera la non prise en compte de votre demande.
Les justificatifs médicaux (originaux établis par un médecin agréé figurant sur la liste du Rectorat) doivent avoir été établis dans le mois qui précède la date de dépôt de la demande auprès de l'académie d'origine.

2 - MODALITES DE DEPOT DU (DES) DOSSIER(S)

Vous présentez le(s) dossier(s) à votre chef d'établissement qui y appose son visa (ou à vos chefs d'établissement). **Il en garde copie.**

et vous l' (les) envoyez
directement à :

Madame Sylvie SEILLIER
Présidente de la CAE
43 rue Laurendau
80000 AMIENS

Le cachet de la poste faisant foi

au plus tard le 19/01/2018

LISTE DES ACADEMIES (Mouvement des maîtres - rentrée 2018)	N° DÉPARTEMENTS
AIX-MARSEILLE	04 - 05 - 13 - 84
AMIENS	02 - 60 - 80
BESANCON	25 - 39 - 70 - 90
BORDEAUX	24 - 33 - 40 - 47 - 64
CAEN	14 - 50 - 61
CLERMONT	3 - 15 - 63 - 43
CORSE	20
CRETEIL	77 - 93 - 94
DIJON	21 - 58 - 71 - 89
GRENOBLE	38 - 74 - 7 - 26 - 73
GUADELOUPE	97
GUYANE	97
LILLE	59 - 62
LIMOGES	19 - 23 - 87
LYON	01 - 69 - 42
MARTINIQUE	97
MONTPELLIER	11 - 30 - 34 - 48 - 66
NANCY	54 - 55 - 57 - 88
NANTES	49 - 44 - 53 - 72 - 85
NICE	06 - 83
ORLEANS - TOURS	18 - 28 - 36 - 37 - 41 - 45
PARIS	75
POITIERS	16 - 17 - 79 - 86
REIMS	8 - 10 - 51 - 52
RENNES	22 - 29 - 35 - 56
LA REUNION	974
ROUEN	27 - 76
STRASBOURG	67 - 68
TOULOUSE	9 - 12 - 31 - 32 - 46 - 81 - 82 - 65
VERSAILLES	92 - 78 - 91 - 95